



Oqtf apres une demande titre de séjour vpf(2 fois).

Par **kekero23**, le **20/03/2017** à **10:03**

bonjour,rnrnje suis en france depuis 2010 ,nous somme en couple, mon mari il a une carte CE italien .rnrnj'ai 3 enfants nées en france (au CP , maternelle).rnrnmon mari dépose 2 fois une demande de regularisation avec un cdi et 30 fiche de paye (temps plein) mais la réponse toujoure refuse sans oqtf.(circulaire valls).pourtant la loi italien retire la rnrncarte CE italien apres 6 ans d'absence sur le territoire italien et chaque 5 ans il faut faire la mis a jour mais mon mari n'a pas fait ça?rnrnen 11/2015 j'ai fait une 1er demande car j'ai pas de papier italien (vpf) mais la réponse du prefet et rejete+oqtf.(5 ans de vie en france) et le TA rejet ma requet le 05/2016, en suit mon avocat rnrnfait une appel a marseille depuis octobre 2016.rnrnet apres un an la cimade ma conseiller de faire une autre demande car mon enfant il est au cp + promesse d'embauche et j'ai tout le droit que le préfet accepte ma demande cette fois .rnrnmais malheureusement le prefet rejet ma 2eme demande+oqtf.a cause ;rnrnj'ai pas entrer avec un visa long sejour, et j'ai pas des cas comme franco-algerien 1968 ...rnrnapres tout ça et tout les preuve et les fiche de paye de mon mari que j'ai mis la reponse négative.rnrnest ce que il a une chance dans la justice cette fois? ou bien je fait un recours gracieux avant le recours contencieux?.rnrnj'ai mon oncle et ses enfants avec la nationalité français et mes parents a mon paye d'origine.rnrnrnaidez nous s'il vous plait.rnrnmerci.